

# SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

Le Vendredi 24 Juin deux mille vingt à 20h45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de convivialité, rue Joyeuse à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

**Présents :**

MMES BAUDOT Sylvie - CHAUVETET Marie-Odile – MM. MARTIN Claude – c – BRASSEUR Loïc – CHARETON Guy — GENESTE Guillaume – GIRARDOT Thierry – GRIMPERELLE Justin – LACOTE Nicolas -

**Absents excusés :** SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago

GENESTE Guillaume a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 0
Exclus : 0

Date de convocation : 18/06/2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/06/2020

*Lecture du dernier conseil municipal du 03/06/2020*

## **2020-18 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU C.C.A.S**

Le Conseil Municipal désigne **sept** membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de COHONS.

Sont désignés : BAUDOT Sylvie, CHAUVETET Marie Odile, GIRARDOT Thierry, CHARETON Guy, SEMELET Thierry, GRIMPERELLE Justin, GENESTE Guillaume.

## **2020-19 DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal dresse la liste de **12** membres titulaires et **12** membres suppléants, susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, afin que le Centre des Impôts en désigne seulement **6 Titulaires et 6 Suppléants**.

Membres titulaires :

- CHARETON Guy
- GIRARDOT Thierry
- GRIMPERELLE Justin
- BRASSEUR Loïc
- MARTIN Claude
- JOHA Bernard
- NOBILI Jacques
- ANTONY Alain
- VOILLEQUIN Michel
- TARTARIN Bernadette
- PRAT Georges (Bois – Noidant-Chatenoy)
- JOURDHEUIL Bernard (Bois)

Membres suppléants :

- CHAUVETET Marie Odile
- LACOTE Nicolas
- GENESTE Guillaume
- VOILLEQUIN René
- GIRARDET Marie-Reine
- BLANCHOT Alain
- DI STASIO Joëlle
- ROUSSEY Guy

- JOUDHEUIL Pascal
- GARBATI Benoit
- PATIN Anne-Marie
- DELABORDE Alain

## **2020-20 DÉLÉGUÉ RÉVISION DES LISTES ELECTORALES**

Le Conseil Municipal décide de désigner un délégué municipal pour la commission de contrôle de la liste électorale

### Pour la Commission de contrôle

Délégué de l'Administration : Chantal BREDELET née DUPUY

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Josette THIRION née VARNEY

Délégué de la commune : Thierry SEMELET

## **2020-21 TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITAIRE ROUTE DE LONGEAU**

Une analyse objective du contexte routier (1000 véhicules jour), des vitesses réelles, la proximité de la route par rapport aux habitations sur la partie basse de la rue de Longeau également RD141 (classée route d'intérêt général) conduit à réduire la vitesse dans la traverse

Dans le cadre de l'appui technique des services du Conseil départemental et du CAUE52, un projet d'aménagement de la partie d'agglomération est proposé. Il combine à la fois une limitation de vitesse en zone 30 km/h, un aménagement qualitatif et physique (changement de coloration au sol et circulation alternée par écluse doubles, présence d'îlots centraux) et un dispositif d'alerte avec deux radars pédagogiques. Ce dispositif est conforté par rapport au comptage et relevé de vitesse des véhicules ainsi que la pose à titre expérimental d'écluses doubles.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération d'investissement qui concerne le **renouvellement de la couche de renouvellement de plus de 10 ans.**

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant H.T</b>
Travaux sécuritaires route de Longeau	15 530.00 €
Fourniture végétaux persistants et terre végétale, implantation	2 186,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 716.00 €</b>

<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant</b>
Amendes de police	20 %	3 606,00 €
DETR	50%	9 015,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 %</b>	<b>12 621,00 €</b>

<b>Commune de COHONS</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant</b>
Emprunt et /ou autofinancement	30 %	5 095 ,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- programme la réalisation de cette opération en 2020
- arrête les modalités de financement définies ci-dessus
- décide l'inscription des travaux au budget 2020 au C/2152
- sollicite auprès de Madame le Préfet les aides ci-Dessus
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **2020-22 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à PRAUTHOY et que les comptes de gestion, établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune les comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du

receveur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

## 2020-23 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHARETON Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame BAUDOT Sylvie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		99,23 €		6 380,74 €	0,00 €	6 479,97 €
Opération de l'exercice	20 778,24 €	4 104,07 €	183 127,36 €	170 199,02 €	203 905,60 €	174 303,09 €
TOTAUX	20 778,24 €	4 203,30 €	183 127,36 €	176 579,76 €	203 905,60 €	180 783,06 €
Transfert résultat						
Résultats de clôture		-16 574,94 €		-6 547,60 €		-23 122,54 €
RESULTATSBUDGET EAU		12 898,00 €		21 206,95 €		34 104,95 €
RESULTATS DEFINITIFS		<b>-3 676,94 €</b>		<b>14 659,35 €</b>		<b>10 982,41 €</b>
Reste à réaliser		9 465,00 €				9 465,00 €
RESULTATS		5 788,06 €		14 659,35 €		20 447,41 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote par 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2020-24 AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2019, qui présente un déficit d'investissement de 3 676.34 € et un excédent de fonctionnement de 14 659.35 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au Budget Primitif 2020 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
  - **3 676.34 €** déficit d'investissement reporté au D001
  - **14 659.35 €** excédent de fonctionnement reporté au R002

## 2020-25 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Maire,

⇒ informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2020.

⇒ expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

Après analyse :

- ✓ de l'augmentation automatique des bases, votée dans la loi de finances,
- ✓ des variations physiques comprenant les bases des immeubles bâtis imposés,
- ✓ de l'augmentation des bases et des recettes en découlant,
- ✓ du montant de la cotisation foncière des entreprises pour 2020,

- ✓ du montant des allocations compensatrices
- ✓ du besoin de financement des travaux à réaliser cette année.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,  
 ↪ décide de ne pas modifier les taux pour 2020, ce qui donne l'état suivant :

	Taux référence Communaux 2019	Taux votés 2020	Bases	Produits
<b>TH</b>	6,70 %			
<b>FB</b>	4,05 %	4,05 %	120 800 €	4 892 €
<b>FNB</b>	7,16 %	7,16 %	58 400 €	4 181 €
<b>CFE</b>	6,43 %	6,43 %	1 000 €	64 €
			<b>TOTAL</b>	<b>9 137 €</b>

**Autres produits attendus :**

Produit des IFER	1 785 €
Produit de la CVAE	0 €
Produit taxe additionnelle FNB	71 €

**Prélèvement :**

Prélèvement GIR	<b>13 480 €</b>
-----------------	-----------------

**Allocations compensatrices :**

T.H	5 383 €
T.F.B	74 €
T.F.N.B	1 254 €
CFE	0 €
<b>Total</b>	<b>6 711 €</b>

**2020-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2020 présenté par le Maire.  
 Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :
  - \* Section de Fonctionnement : **259 930.18 €**
  - \* Section d'Investissement : **374 470.86 €**

**Questions diverses :**

- Remplacement de la tondeuse à prévoir : achat d'une John Deere autoportée X350R mulching intégré pour 6 226 € TTC auprès des établissements Laurent Motoculture de Peigney (52200).
- Demande de Jean-Michel Martinotti pour effectuer des travaux devant son entrée, route de Bourg
- Demande de Thierry Girardot, l'achat sur le domaine public, espace autour de l'ancien moulin, intersection rue Froquée et rue des Maix. Prix de vente à fixer après création de parcelles
- Mise aux normes des poteaux d'incendie. Une entreprise de Fayl-Billot « Laque Design » a été sollicitée pour la peinture et le numérotage.
- Commission animation le 3 juillet à 20h
- Balade avec René Voillequin : RDV le 19 juillet à 10h aux escargots
- Samedi 27 juin 9h30 : embellissement

*Fin de séance à 00h25*